

SOMMAIRE

Actualités

- Elections sénatoriales 2017
- Les politiques d'égalité dans les territoires : un rappel

Actions

- Enquête 2017 sur les recompositions des intercommunalités
- Quelle démocratie locale voulons-nous ?
- Femmes élues, maires demain ?

Femmes célèbres

disparition de Françoise Héritier

Elles aussi

98, rue de l'Université
75007 PARIS

Tel. 01 40 62 65 00

www.ellesaussi.org

ellesaussisecretariat@yahoo.fr

Editorial

En 2017, élections présidentielle, législatives et sénatoriales.

- Pour la présidence de la République, majorité de candidatures masculines.
- A l'Assemblée nationale, une grande avancée vers la parité prouve qu'avec la volonté politique changement et progrès sont possibles.
- Au Sénat, malgré une amélioration, les femmes représentent encore moins d'un tiers du Sénat.

La loi de 2014 sur le cumul des mandats des Parlementaires a participé à ces avancées. Mais la gouvernance est loin d'être paritaire à l'Assemblée nationale comme au Sénat (présidence, bureau et commissions).

Elles aussi a étudié les conseils communautaires et les exécutifs des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) recomposés en 2017. Il subsiste des exemples flagrants d'entre soi masculin (conseils avec moins de 20% de femmes, exécutifs exclusivement masculins)! La loi électorale actuelle s'avère insuffisante ; et le non-cumul des mandats exécutifs locaux ne s'applique pas aux EPCI. Des élections communales et intercommunales sont prévues en 2020 ; il est urgent que des lois nouvelles contraignantes quant à la place des femmes soient promulguées pour ces deux prochains scrutins.

En 2018, *Elles aussi* demande :

- que soient étudiées des réformes sur les modes de scrutin garantissant la parité au Sénat et à l'Assemblée nationale, dans toutes les communes et les intercommunalités (conseils et exécutifs, avec vote avant 2020), ainsi que sur le cumul dans le temps et dans les EPCI, et sur le statut de l'élu-e local-e.
- que soit révisé l'article 1 de notre Constitution. Pour « *assurer l'égalité devant la loi des citoyens et citoyennes* (absentes dans le texte actuel) *sans distinction d'origine, de race, de religion et de sexe* (le dernier mot est actuellement absent) ». Pour « *garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et ...* ».

Elles aussi demande au Gouvernement et aux Parlementaires leur mobilisation déterminée sur ces sujets ainsi que pour l'égalité femmes-hommes dans la société.

Elles aussi s'engage à rappeler avec insistance, sous toutes les formes possibles, au niveau national et local, cette exigence démocratique, pour aller vers la modernité d'une démocratie paritaire.

Danièle Bouchoule, co-présidente



**Libérons-nous de l'ancien monde
Faisons la Parité en 2018**

Elles aussi, réseau pluraliste,

vous souhaite une belle année **2018**

les présidentes, Danièle Bouchoule et Reine Lépinay

Elles aussi, 98 rue de l'Université, 75007 Paris - www.ellesaussi.org

Elections sénatoriales de septembre 2017

Pour continuer à faire reculer conservatisme et opportunisme

A la suite du renouvellement partiel du Sénat en septembre 2017, et de la mise en place de son bureau et de ses commissions, un déséquilibre entre élues et élus perdure au Sénat.

Presque un tiers de Sénatrices, pas encore la parité !

Des progrès indéniables ont été constatés lors de l'élection de l'Assemblée Nationale en juin dernier, il est à regretter que le Sénat lors de sa recomposition partielle n'ait pas suivi la même progression.

Malgré un réel progrès, le pourcentage de sénatrices passant de 25% à presque 32%, force est de constater que les femmes ne représentent pas encore un tiers du Sénat.

Pas de gouvernance paritaire !

L'entre soi masculin se révèle dans la composition du nouveau bureau: 1 président, 3 femmes sur 8 dans les vice-présidences, aucune dans les fonctions de questeur et seulement 5 femmes sur 14 secrétaires ! Autant dire que le pouvoir reste le privilège masculin à 64% !

Seulement 2 femmes sur 8 dans les présidences des commissions !

Plusieurs raisons à ce constat :

- **le système électoral indirect et mixte, et dans de trop petites circonscriptions** (les départements) favorisant les notables et où seule la tête de liste est le plus souvent élue.

- **le faible pourcentage de femmes têtes de liste** : seulement 25% des listes alors qu'il y avait au total 45% de candidates.

- **le grand nombre de listes dissidentes**, listes conduites par des hommes qui refusent une troisième place sur une liste paritaire, listes qui sont un instrument performant de contournement organisé de la parité. Cette stratégie anti-parité acceptée et orchestrée par les partis se renforce depuis les dernières élections (le nombre de candidat-e-s a plus que doublé entre 2008 et 2017, passant de 754 à 1996).

- **les vieilles habitudes d'oubli de la légitimité des femmes**

La loi contre le cumul des mandats des Parlementaires et ses effets quant à la parité au Sénat

Depuis plus d'une décennie, la limitation du cumul des mandats est une des exigences d'*Elles aussi*. La loi de 2014, applicable à partir de 2017, interdit le cumul d'un mandat parlementaire national ou européen et une fonction exécutive locale (présidence ou vice-présidence d'un conseil régional, départemental, communautaire, maire ou adjoint-e).

Avant les élections législatives et sénatoriales de 2017, 45% des députés et députées ainsi que 48% des sénateurs et sénatrices étaient aussi à la tête d'un exécutif local.

Au lendemain des élections sénatoriales de septembre 2017, la proportion de sénatrices était de 29%, mais 138 Sénateurs ou Sénatrices (40% du Sénat) devaient choisir entre deux mandats, en application de cette nouvelle loi ; 93 ont choisi le Sénat. Les autres, choisissant leur mandat local, démissionnaires du Sénat et majoritairement des hommes, ont dû souvent laisser leur place à une femme. Le pourcentage de sénatrices est ainsi passé à 32%.

Si la loi sur le non cumul n'explique pas tout, elle eut des effets indéniables en faveur de la parité.

Nous héritons d'une longue histoire française d'inégalités. Et nous constatons que si la loi est muette, les résistances demeurent.

Elles aussi propose la mise en place de nouvelles règles pour la composition du Sénat :

- 1- L'interdiction de tout rattachement après l'élection d'un sénateur ou d'une sénatrice à un parti ou groupe politique qui ne l'a pas présenté-e, comme cela se pratique à l'Assemblée Nationale (comme le HCEf/h le préconise).
- 2- La mise en place d'un scrutin de liste paritaire dans de larges circonscriptions.

Contre conservatisme et opportunisme, pour en finir avec les inégalités entre les femmes et les hommes dans cette assemblée, dix-huit ans après la première loi sur la parité, il faut une volonté politique déterminée.

Des politiques publiques d'égalité femmes-hommes dans les territoires

C'est possible, c'est même obligatoire dans de nombreux cas. Impossible d'oublier l'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle femmes-hommes !

Dans quel cas ?

Cet article concerne les conseils régionaux et départementaux, les communes et EPCI de 20 000 habitants et plus, à compter du 1 janvier 2016.

Le décret d'application du 24 juin 2015 est sur le site www.ellesaussi.org.

Un rapport obligatoire

Préalablement aux débats sur le budget, il est obligatoire de présenter un rapport à deux volets :

- un volet interne sur la politique des ressources humaines de la collectivité
- un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées et prévues sur son territoire

« Le rapport fait état de la politique des ressources humaines... comporte un bilan des actions menées en matière d'égalité,... fixe des orientations pluriannuelles ..., en application de la Charte européenne pour l'égalité dans la vie locale... ».

Un guide pour réaliser ce rapport a été mis à disposition des collectivités en 2016 par le centre Hubertine Auclert et le Ministère des Droits des femmes. Il est consultable sur le site d'Elles aussi.

Il mentionne que :

- le rapport doit être présenté devant l'organe délibérant **préalablement au débat sur le budget**
- en cas de non-présentation ou de non-conformité, la délibération sur le budget pourrait **faire l'objet d'une annulation.**

Il suggère aussi des pistes d'actions.



Les collectivités territoriales et intercommunalités concernées sont ainsi obligatoirement actrices dans la **mise en œuvre de l'égalité femmes-hommes, grande cause nationale depuis 2017.**

L'égalité femmes-hommes, est désormais une politique publique. Elle doit être soutenue par la vigilance de celles et ceux qui ont la conviction de sa nécessité. Malgré des progrès indéniables ces dernières décennies, l'égalité entre les sexes est loin d'aller de soi et des inégalités criantes et diverses demeurent.

Rappelons **cette nouveauté et cette obligation aux maires et président·e·s concerné·e·s ! Nul n'a le droit d'oublier la loi !**

Les élu·es et élus, les membres d'associations, les citoyennes et citoyens peuvent vérifier que la loi est respectée sans laisser-aller, sans contournement.

Il s'agit de faire disparaître le sexisme et avancer l'égalité femmes-hommes !

Danièle Bouchoule

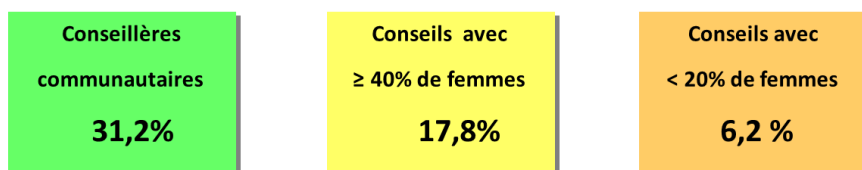
Recomposition des intercommunalités suite à la loi NOTRe
Premiers résultats de l'enquête *Elles aussi* 2017 sur la place des femmes dans les EPCI

Suite à notre enquête, faite en 2015, nous nous étions alarmées sur l'effet des recompositions des intercommunalités sur la place des femmes dans les conseils communautaires et leurs exécutifs.

En 2017, les bénévoles du réseau *Elles aussi* ont donc décidé de reprendre les recherches sur le nouveau paysage intercommunal, de comparer la situation avec 2015 et de relancer le débat sur l'élection des conseillères et conseillers communautaires et sur la gouvernance du bloc communal (communes et leur intercommunalité).

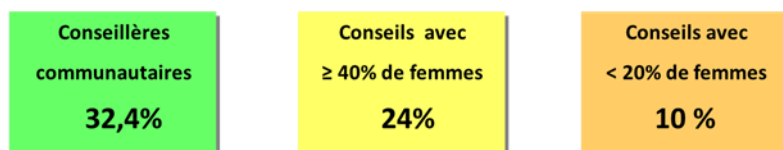
En 2016 et 2017, les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) sont passés de 2133 à 1266, par fusions ou extensions, soit une réduction de 40%.

Résultats 2017 sur 1262 EPCI étudiés
Au niveau de la gouvernance

Pour le nombre de conseillères


à comparer avec les résultats de **2015** sur 2127 EPCI étudiés.

Au niveau de la gouvernance

Pour le nombre de conseillères


Si une dégradation a bien eu lieu, elle est heureusement moins importante que pressentie lors de nos premières recherches. Les alertes que nous avons faites auprès des préfetures et des président-e-s des EPCI aurait-elle eu un effet bénéfique?

Cependant dans les EPCI recomposés, il peut y avoir un écart de 0 à 19% entre 2015 et 2017 pour le nombre de femmes dans les conseils. La métropole Grand Paris fait malheureusement figure de mauvais exemple avec seulement 29% de femmes conseillères et 14% de femmes dans l'exécutif (respectivement 47% et 28% avant la fusion des EPCI concernés).

Avec les recombpositions, les exécutifs se sont souvent élargis, mais pas en faveur des femmes ; cependant il y a moins d'exécutifs sans femmes, bien que dans les EPCI recomposés, nous ayons trouvé 42 exécutifs sans femmes dont certains avec 16 élus!

Seuls 10 EPCI recomposés ont 40% ou plus de femmes dans leurs conseils, ce qui fait baisser le pourcentage global.

Cette enquête confirme que les femmes sont loin de partager la gouvernance dans ces instances de décision locales qui gèrent le quotidien des citoyen-ne-s avec un nombre croissant de compétences. Sans changement les résultats des élections prévues en 2020 risquent de ne pas montrer d'amélioration. Le mode actuel de « fléchage » semble avoir montré ses limites et ses insuffisances quant à la place des femmes. De plus les EPCI ne sont actuellement pas soumis à la loi de non-cumul dans les exécutifs locaux ; les maires se disent fort souvent indispensables dans les exécutifs des EPCI et les petites communes ne sont représentées que par leur maire (un homme dans 84 % des cas). Il est urgent de ré-ouvrir le dossier du mode d'élection des conseils municipaux et communautaires et de leurs exécutifs, avant 2020. Les communes de moins de 1000 habitants (une majorité, 74 % des communes) et les intercommunalités restent des espaces de démocratie à construire en tenant compte de la légitimité des femmes.

En organisant des ateliers et des conférences-débats, en interpellant les élu-e-s, *Elles aussi* relance le débat.

Armelle Danet, vice-présidente

Quelle démocratie locale voulons-nous ?

L'enquête nationale réalisée par *Elles aussi* en 2015 l'a montré, les intercommunalités, lieux de pouvoir politique et fiscal, sont à la traîne de la démocratie locale alors que les communes de 1000 habitants et plus et les Régions ont des conseils et des exécutifs quasiment paritaires et que ceux des Départements sont strictement paritaires. Les recombpositions d'intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 ont conduit globalement à une sorte de statu quo déprimant, masquant des disparités locales. Comment faire des intercommunalités de véritables espaces démocratiques ? La réforme des institutions que l'on nous annonce mettra-t-elle ce sujet à l'ordre du jour ? Nous ne le savons pas, mais il y a lieu de saisir l'opportunité de cette situation évolutive pour porter la question dans les territoires, en s'appuyant sur la réalité de ces deux enquêtes et sur les témoignages des élu-e-s. C'est ainsi qu'au dernier trimestre 2017 des rencontres ont été organisées par des antennes *Elles aussi* ou des associations adhérentes en Isère, Savoie, Haute Savoie, Hauts de France.

Les enquêtes sont informatives, elles renseignent sur la situation dans le département concerné, dans sa région d'appartenance et par rapport à la situation nationale. Le débat est prospectif. Il porte sur les raisons de la faible représentation des femmes, sur les freins

qu'elles rencontrent et leur détermination : « *Un mandat est un moment d'une vie totalement donné à la communauté et les femmes mesurent plus souvent que les hommes, avant de s'engager, la somme des réorganisations et risques que cela leur fera courir - équilibre affectif et familial, parcours professionnel...- Mais une fois lancées, elles sont tenaces, conscientes de leurs compétences et ont compris qu'on ne leur donnera rien si elles restent dans une posture d'attente d'être choisies.* ». On y évoque la limitation nécessaire du cumul des mandats dans l'espace et dans le temps, pour affirmer que « *Limiter ne prend sens qu'avec une amélioration du statut de l'élu-e, lui permettant de faire reconnaître les compétences acquises en cours de mandat et retrouver sa place sociale et son travail à la fin du mandat, parfois brutale.* »

D'un point de vue quantitatif

En 2014, le mode de scrutin par fléchage a apporté des progrès – présence des minorités municipales à l'intercommunalité et présence des femmes accrue, sans atteindre la parité. Mais, en l'état, il est insuffisant. Il n'a été que partiel et la rigidité du mode d'élection fait que le maire est de fait délégué de la commune à l'intercommunalité. Cela entraîne un cumul systématique entre les fonctions exécutives municipales et intercommunales, notamment pour le ou la maire.

Or les femmes ne sont que 16% des maires en France. Il paraît de plus en plus largement acquis qu'un scrutin de liste paritaire pour toutes les communes permettrait une cohérence globale et un meilleur portage de projets pour l'équipe élue ; il aurait aussi l'avantage d'augmenter notablement le nombre de conseillères municipales. La question du mode de scrutin pour les prochaines élections municipales-intercommunales reste en débat : double liste ou scrutin fléché direct à améliorer pour le rendre plus souple et permettre de partager la gouvernance communale et intercommunale... ?

D'un point de vue qualitatif

L'intercommunalité pilote une bonne part de la vie quotidienne des gens (économie, transports, services publics, action sociale), en relation avec les communes qui lui délèguent une grande partie de leurs anciennes compétences. Mais les communes sont toujours le premier étage du maillage institutionnel : premier niveau de participation citoyenne et d'information sur le travail fait à l'intercommunalité et ses projets. Inversement, elles sont un lieu d'identification des besoins. Face à l'abstention, signe du désintérêt d'une grande partie de la population pour notre système de représentation, il y a lieu d'inventer pour améliorer la proximité et les échanges dans le triangle intercommunalité - commune - citoyen-ne-s.

La parité, qui n'est que justice, est aussi un levier de transformation des rapports sociaux entre les femmes et les hommes à tous les niveaux et pour le bien de tous : ouverture à l'autre, combat contre la misogynie

et le sexisme, réalisation d'une égalité prenant en compte les différences. Elle est mise en actes concrètement dans les politiques publiques d'égalité.

Ce sont d'ailleurs à travers ces politiques bien visibles au quotidien que l'intercommunalité peut exister réellement pour la population.

La parité politique dans le Tour de France de l'égalité

Le Tour de France de l'égalité femmes/hommes¹ organisé par la Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes a été lancé en octobre 2017 et se déroule jusqu'en mars 2018. Il a pour but d'écouter la parole de tous, femmes et hommes, sur l'égalité au quotidien, de faire émerger et partager les bonnes pratiques. Des ateliers sont prévus dans les départements, mais il est possible d'organiser son propre atelier, tous les ateliers sont coordonnés par les directrices régionales aux droits des femmes et à l'égalité.

Souvenons-nous que ce sont les régions et les grandes villes, où la parité a été le plus tôt instituée, y compris dans l'exécutif, qui ont les premières ratifié la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Parité et égalité ont partis liés. Entrons dans le tour de France de l'égalité pour l'articuler avec notre campagne pour la parité dans les intercommunalités, proposons des ateliers, comme l'ont fait *Femmes d'Alsace* et l'antenne des Hauts de France fin 2017 - début 2018.

Anne-Marie Marmier, vice-présidente

Mobilisons-nous pour une démocratie locale paritaire, participative et délibérative

Rencontre à Lille, le 27 novembre 2017

Etre femme en politique, rebondir après un mandat... Paroles d'élues

Anne Voiturier, élue maire en 2014

Il faut être tête de liste avant tout. La fonction demande un énorme investissement. Quand on est nouveau (nouvelle) on a tout à apprendre. Il faut avoir la foi et surtout l'accord de son conjoint, ainsi que l'adhésion complète de la famille.....des femmes peuvent hésiter. Mais plus il y aura de femmes, moins il y aura de freins. On s'impose par le travail et en restant soi-même avec son caractère. Il faut aimer les gens quand on fait de la politique !

Jennifer De Temmermann, élue députée en 2017

Une fois à l'assemblée, je n'ai pas eu peur ! J'ai autant de capacités qu'un homme cependant j'ai essuyé plein de remarques sexistes... Ne pas se laisser enfermer, ni faire leur jeu. Eviter les clichés.

Valérie Petit, élue députée en 2017

Les femmes exercent leurs tâches autrement, les femmes sont plus compétentes, on va bien finir par s'en rendre compte !il faut ne pas être timide, se tenir les coudes et toujours retourner sur le terrain.

Antenne Elles aussi Hauts de France

¹ Informations sur le site : www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr



La première phase de la recherche-action initiée par *Elles aussi* en Bretagne, soutenue par la région Bretagne et la Direction des droits des femmes de Bretagne s'est achevée cet été. 670 conseillères municipales et maires-adjointes ainsi que 55 femmes maires ont répondu au questionnaire proposé.

La deuxième phase se met en place. Le comité de pilotage s'est élargi avec un nouveau partenaire, Sciences Po Rennes, représenté par le maître de conférences Thomas Aguilera. Car ce sont des étudiants en master 1 et 2 de Sciences Po Rennes qui mèneront des entretiens approfondis sur un échantillon de 30 élues. L'enjeu est de mettre en lumière le ressenti des femmes élues. Un document de synthèse des deux premières phases du projet devrait être disponible en septembre 2018.

Quelques données à retenir de la phase 1 :

Parmi les conseillères municipales et adjointes : 72% sont engagées dans le milieu syndical ou associatif. Bien que 82% soient satisfaites de leur fonction d'élue, elles ne sont que 26% à être attirées par la fonction de maire. Si la très grande majorité d'entre elles exerçait une activité professionnelle avant leur élection, 10% d'entre elles semblent avoir arrêté cette activité après leur élection ou sont en disponibilité. Si elles sont 50% à penser qu'il est plus facile pour un homme d'accéder à la fonction de maire, elles ne sont plus que 33% à penser qu'il est plus facile pour un homme d'exercer la fonction de maire.

Parmi les femmes maires : Presque toutes ont été conseillères municipales ou adjointes avant d'être maire. Elles sont 63% à être membre d'un exécutif communautaire. 54% d'entre elles ont eu des élus dans leur entourage familial. Très peu ont eu le soutien d'un parti politique. Si 83% d'entre elles exerçaient une activité professionnelle avant leur élection, elles ne sont plus que 51% après l'élection et majoritairement à temps partiel. Presque toutes encourageraient d'autres femmes à briguer la fonction de maire.

A l'issue de la deuxième phase de cette étude, des préconisations seront faites et suivies d'un plan d'action.

Armelle Danet, vice-présidente

Des lectures

